



La Lettre citoyenne N°3 – janvier 2016

## *Lettre de l'Association « Vivre Ensemble à Agon-Coutainville »*

*« L'Association Vivre Ensemble à Agon-Coutainville » poursuit son chemin dans la voie mise en place en 2013.*

*Vivre ensemble est une possibilité de coordonner des objectifs en tenant compte de l'avis des citoyens auprès d'une Municipalité qui oublie de se concerter avec la population.*

*Nos 2 élus dressent un bilan de l'année écoulée et le collectif de l' Association exprime ses réflexions.*

*Nous sommes une force de propositions constructives et éclairantes.*

*Vivre Ensemble à Agon-Coutainville est une association ouverte à tous, à l'écoute de tous, pour exprimer le mieux possible notre citoyenneté avec liberté et discernement :*

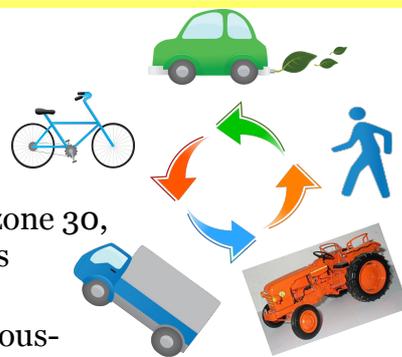
*ECOUTER - ECHANGER - TRANSMETTRE*

*Le Président, Philippe Chatel*

### **Propositions pour le plan de circulation**

L'harmonie doit exister entre tous sans oublier un élément majeur :  
LA VITESSE

- Extension des pistes cyclables et voies piétonnes
- Garder les 2 voies parallèles proche de la digue en sens unique, en zone 30, avec signalisation vélo au sol, idem pour certaines voies secondaires
- Véritables trottoirs exclusivement réservés aux seuls piétons
- Rencontre piétons-cyclistes-voitures dans les centres Agon-Le Passous-Coutainville avec stationnement limité sur les parcs voitures existants.



### **Une maison des associations : Quel projet ?**

Quel lieu d'implantation ?

Du neuf ou de la rénovation ?

Les anciennes écoles constituent un lieu idéal pour réaliser un beau projet :

- Ces bâtiments existent
- Ils sont à proximité de l'administration et du centre bourg
- Les réseaux sont déjà en place
- Le stationnement est organisé



Ces bâtiments de qualité sont chargés d'histoire.

### **Nous nous devons de sauvegarder ce patrimoine**

Contacts et adhésions : [veagoncoutainville@gmail.com](mailto:veagoncoutainville@gmail.com)

Consulter le site : <http://veac50230.jimdo.com>

## Quelques mots sur la nouvelle réorganisation des communautés de communes ?

La Loi NOTRE de réforme territoriale impose l'élaboration d'un nouveau schéma de coopération intercommunale qui sera effective le 1 janvier 2017.

Les conseillers municipaux devront donner leur avis sur les propositions du préfet.

Ceci entraîne plusieurs remarques de l'Association « VEAC » :

- ▶ Cette loi n'était pas à l'ordre du jour au moment des élections municipales. Les élus n'ont reçu aucun mandat pour se prononcer sur cette réforme importante. Nous considérons qu'une consultation de la population s'imposait et s'impose.
- ▶ Pour les nouvelles communautés certaines compétences sont obligatoires, d'autres facultatives. Nous demandons la consultation de la population (modalités à définir) pour discuter du transfert des compétences non-obligatoires. Exemples : PLUI, permis de construire, logement et action social, équipements sportifs et culturels, école publique...
- ▶ Quels élus, à la communauté de communes de St Mâlo-de-la-Lande, négocient pour nous notre arrivée dans la communauté du bocage coutançais et sur quelles bases ?



## La parole des élus VEAC : l'expression de l'opposition « constructive »

Le seuil de 1000 habitants est retenu dans la Loi Notre pour la reconnaissance d'un espace d'expression réservé dans les bulletins d'information municipaux aux élus n'appartenant pas à la majorité. Ce sera en 2017

Ce que nous avons soutenu :

- La fourniture des repas en liaison chaude au restaurant scolaire par l'EPHAD,
- La poursuite de l'activité cinéma de l'Espace,
- Les dispositifs pour les grandes marées et de protection du littoral par les fascines,
- Adhésion au SDEM (Syndicat départemental d'Electricité) pour faire des économies,
- Les stages estivaux de cirque pour les Petits Mousses et pour les autres enfants,
- Les opérations et achats pour aller vers le zéro phyto,
- La création de l'Association de Protection du Patrimoine d'Agon-Coutainville.



*Arlette Laplace-Dolonde*

Ce que nous avons demandé et obtenu :

- Un règlement intérieur du Conseil Municipal,
- les compte-rendus des commissions envoyés à tous les membres du conseil,
- la constitution d'une commission extra municipale sur la maison des associations.

Ce que nous avons demandé et qui a été refusé :

- La construction d'un escalier sur la digue du Passous devant le poste de secours,
- La déclaration de politique communale au moment de l'élaboration du budget,
- La consultation de la population sur les modification territoriales.



*Hubert Guillotte*

Ce que nous avons dénoncé :

- Le vote a posteriori concernant l'implantation de la réserve incendie nécessaire au magasin U,
- L'incohérence de la préparation des projets éligibles pour le contrat de territoire.

Nous continuerons de travailler au sein de l'association et au conseil municipal pour + de gestion respectueuse de l'environnement, + de justice sociale et + de démocratie participative.

## La Vie de l'association :

- ▶ Première rencontre d'écoute et d'échange le 7 février sur le thème « Nous, le climat et la mer »
- ▶ Mise en place d'un nouveau bureau suite à l'Assemblée Générale de juin 2015
- ▶ Réunion régulière du CA élargi à tous les adhérents
- ▶ Coopération avec d'autres associations
- ▶ Participation à la journée verte sur le thème « Votre jardin au Naturel »
- ▶ Réunion publique le 20 novembre sur : la réorganisation territoriale, le plan de circulation sur la commune, la maison des associations



**Prenez date : second rendez-vous citoyen d'écoute et d'échanges  
« Qui fait quoi dans le domaine de l'eau potable ? Du forage à la facturation »  
Samedi 26 mars - 15h à l'Espace Culturel**

